



AVIS
CONSEIL GENERAL

Séance du 23.11.2022

Réuni en séance le 23 novembre 2022, en présence de 47 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il élit Mme Tora Löf comme membre scrutateur du Bureau du Conseil général, en remplacement de M. Matthieu Moulin
2. Avenant à la convention du 26.03.2010 entre la Commune et Téléverbier SA :
Il refuse par 34 voix contre, 7 pour et 5 abstentions la proposition de compensation de la participation financière annuelle aux transports publics par Téléverbier SA avec la réalisation de projets d'intérêts publics communs et refuse par 38 voix contre, 4 pour et 4 abstentions la proposition d'adaptation de la tarification des remontées mécaniques pour les domiciliés.
3. Avenant à la convention « subventions communales » du 23.09.2022 entre la Commune et Téléverbier SA :
Il approuve par 20 voix pour, 18 contre et 8 abstentions, le nouveau projet du télésiège du Six Blanc en lieu et place du celui du Chargerat, tout en maintenant le mécanisme de la convention « subventions communales » de CHF 4.9 mios versées à TVSA en 3 indemnités.
4. Il approuve à l'unanimité la demande de crédit complémentaire de CHF 350'000.- pour une mise à niveau du système IT.
5. Il approuve à l'unanimité la demande de crédit complémentaire de CHF 1.6 mios pour la construction du nouveau centre de recyclage communal.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 26 janvier 2023.

Fait à Val de Bagnes, le 25 novembre 2022

Le Conseil général